REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

at the end

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
19ème session de l'Examen Périodique Universel
Examen du Portugal

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo se réjouit d'apprendre que le mécanisme de l'EPU a aidé le Portugal à mieux faire face aux difficultés auxquelles il est confronté. Il a déployé d'énormes efforts pour mettre en œuvre intégralement les recommandations qu'il avait acceptées. Aucun secteur de la vie nationale n'a été épargné. Le rapport à mi-parcours en février 2012 montrait déjà les progrès accomplis.

Ainsi, depuis le passage au premier EPU en décembre 2009, plusieurs institutions relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme ont été créées. Notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme en avril 2010. Par ailleurs, le Portugal a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Un travail intense de proximité a été mené avec succès : éducation et formation aux droits de l'homme, lutte contre le racisme et la discrimination raciale, promotion de l'intégration sociale des migrants, répression des violences familiales et faites aux femmes.

Pour terminer, une question et une recommandation :

Question : quel a été l'impact de la crise qu' a connue le Portugal sur la mise en œuvre des recommandations du premier cycle de l'EPU ?

Recommandation : que le Portugal poursuive sans relâche son programme de prévention et de répression de la discrimination à l'égard des migrants et des demandeurs d'asile.

Je vous remercie.

Genève, le 30 avril 2014

23, Avenue de France – 1202 Genève
Tél. :+41(22) 740.16.80 / Fax :+41(22) 740.16.82 / E-mail : missionrdc@bluewin.ch